

## Formation des bénévoles

### OBJECTIFS

---

Sensibiliser, former et outiller les bénévoles pour qu'ils soient capables de répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion associative.

### PUBLIC

---

Bénévoles des associations des Hauts-de-France.

### MODALITÉS - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Les actions de formation doivent être portées par des associations et s'inscrire dans les champs suivants:

- juridique et finance
- fonction employeur
- ressources humaines
- VAE
- Lutte contre l'illettrisme

Et qui sont

- organisées de manière à prendre en compte les contraintes liées à l'activité bénévoles (disponibilités horaires)
- rassemblant toutes conditions pédagogiques nécessaires pour assurer un niveau de qualité élevé (pratiques pédagogiques innovantes, formations actions,...)
- comprenant un effectif ( en simultané) de 8 à 20 stagiaires
- ouvertes aux responsables bénévoles internes et externes au réseau qui assure la formation

Le soutien financier est apporté uniquement aux coordinations, têtes de réseaux, PIVA +, Maison des associations et associations et non aux bénévoles directement.

### FINANCEMENT

---

Modalités de financement

- Subvention forfaitaire si elle inférieure à 23000 €

- Subvention inclus au conventionnement de la Région avec la structure
- Subvention plafonnée à 600 € par session de formation.
- Une formation peut se dérouler sur plusieurs sessions.

Des co-financements publics et/ou privés devront nécessairement être mobilisés.

## OÙ S'ADRESSER ?

---

- [Région Hauts-de-France - Aides et subvention](#)

[Toutes les adresses](#)